



**Question écrite de Kattrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,
concernant les agressions à l'arme blanche
- Bruxelles, le 8 décembre 2021 -**

Madame la Ministre,

Comme régulièrement publié dans la presse, de nouvelles agressions à l'arme blanche se produisent dans notre pays. Actuellement, il semble que des statistiques à ce sujet ne sont pas disponibles au niveau fédéral concernant ces agressions alors qu'elles ont lieu quasi quotidiennement.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Combien d'attaques à l'arme blanche ont été commises en 2020 en Belgique ?
- Combien de ces infractions ont été/sont actuellement poursuivies par la police/justice ?
- Combien de morts y-a-t-il eu dans le cadre d'attaques à l'arme blanche ?
- Combien d'armes blanches ont été confisquées lors de fouilles de personnes ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse de la ministre :

La Banque de données nationale générale (BNG) est une base de données policières dans laquelle sont enregistrés les faits sur base de procès-verbaux résultant des missions de police judiciaire et administrative. Elle permet de réaliser des comptages sur différentes variables statistiques telles que le nombre de faits enregistrés, les modus operandi, les objets utilisés lors de l'infraction, les moyens de transport utilisés, les destinations de lieu, etc.

Les données sont issues de la banque de données clôturée à la date du 23 juillet 2021.

1.

Dans les statistiques policières de criminalité, une rixe au couteau est définie comme un fait de coups et blessures ou de meurtre, commis en n'importe quel lieu (rue, café, habitation, etc.), dans lequel l'auteur a porté ou tenté de porter des coups de couteau à la victime.

En la matière, 651 faits en matière de rixe au couteau ont été enregistrés par les services de police en 2020, au niveau national. Au niveau national, le nombre de faits enregistrés en matière de rixe au couteau est resté stable au cours des dernières années.

2.

Cette question parlementaire ne relève pas de mes compétences mais de la compétence du Ministre de la Justice.

3.

Compte tenu de la définition ci-dessus de la BNG, et plus particulièrement des variables disponibles, il n'est pas possible de répondre à la question de savoir combien de cas d'incidents impliquant une arme blanche ont entraîné la mort.

4.

Ni les saisies, ni les fouilles ne sont reprises dans la BNG. En conséquence, il n'est pas possible de formuler une réponse à cette question.